



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale  
15 janvier 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 23<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 23 décembre 2015, à 15 heures

*Président :* M. Bhattarai ..... (Népal)  
*Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires :* M. Ruiz Massieu

## Sommaire

Point 133 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015  
(*suite*)

Point 144 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 (*suite*)

Point 145 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (*suite*)

Point 146 de l'ordre du jour : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (*suite*)

Point 141 de l'ordre du jour : Régime commun des Nations Unies (*suite*)

Point 138 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 147 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (*suite*)

---


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-22836X (F)



Merci de recycler 



*Incidences sur le budget-programme : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017*

*Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017*

*Projet de rapport de la Cinquième Commission*

Point 132 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

*Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure*

Achèvement des travaux de la Cinquième Commission à la partie principale de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale

*La séance est ouverte à 17 heures.*

**Point 133 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (suite) (A/C.5/70/L.10)**

*Projet de résolution A/C.5/70/L.10 : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015*

1. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.10 est adopté.*

**Point 144 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 (suite) (A/C.5/70/L.11)**

*Projet de résolution A/C.5/70/L.11 : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994*

2. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.11 est adopté.*

**Point 145 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (suite) (A/C.5/70/L.12)**

*Projet de résolution A/C.5/70/L.12 : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991*

3. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.12 est adopté.*

**Point 146 de l'ordre du jour : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (suite) (A/C.5/70/L.13)**

*Projet de résolution A/C.5/70/L.13 : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux*

4. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.13 est adopté.*

**Point 141 de l'ordre du jour : Régime commun des Nations Unies (suite) (A/C.5/70/L.14)**

*Projet de résolution A/C.5/70/L.14 : Régime commun des Nations Unies*

5. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.14 est adopté.*

**Point 138 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/C.5/70/L.15)**

*Projet de résolution A/C.5/70/L.15 : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies*

6. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.15 est adopté.*

**Point 147 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite) (A/C.5/70/L.16)**

*Projet de résolution A/C.5/70/L.16 : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies*

7. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.16 est adopté.*

8. **Le Président** dit qu'à titre exceptionnel et uniquement pour la période 2016-2018, un dégrèvement de 7,5 % des quotes-parts sera octroyé à trois pays de la catégorie B, à savoir les Bahamas, Bahreïn et Oman. Un dégrèvement de 7,5 % sera consenti à l'Arabie saoudite uniquement en 2018. Ces dégrèvements seront répartis proportionnellement entre les membres permanents du Conseil de sécurité.

**Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (suite)**

*Incidences sur le budget-programme : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/C.5/70/L.17)*

*Projet de décision A/C.5/70/L.17 : Incidences sur le budget-programme : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017*

9. *Le projet de décision A/C.5/70/L.17 est adopté.*

*Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/C.5/70/L.18)*

*Projet de résolution A/C.5/70/L.18 : Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017*

10. *Le projet de résolution A/C.5/70/L.18 est adopté.*

*Projet de rapport de la Cinquième Commission (A/C.5/70/L.23)*

11. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de rapport de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/C.5/70/L.23), qui expose les mesures prises par la Commission ainsi que ses recommandations. Il invite la Commission à examiner les recommandations figurant dans la partie III.

*Projet de résolution I : Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/C.5/70/L.18)*

12. **Le Président** rappelle que le projet de résolution I a déjà été adopté durant la séance.

*Projet de résolution II : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/C.5/70/L.19)*

13. **M. Sánchez Azcuy** (Cuba) dit, à propos du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité au titre du groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général (A/70/348/Add.1), que l'on n'est pas parvenu à un accord intergouvernemental sur la définition de la responsabilité de protéger. Les prévisions budgétaires et les explications connexes concernant le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger devraient être supprimées du projet de budget tant que l'Assemblée générale n'aura pas statué sur cette notion, sa mise en œuvre et son champ d'application et d'autres questions connexes.

14. **M. Sánchez Azcuy** propose d'insérer deux nouveaux alinéas et deux nouveaux paragraphes à la section XX du projet de résolution A/C.5/70/L.19. Le premier nouvel alinéa serait libellé comme suit :

« Rappelant que l'Assemblée générale ne s'est pas prononcée sur la notion de responsabilité de protéger, son champ d'application, ses incidences et les éventuels moyens d'exercer cette responsabilité »; le deuxième nouvel alinéa serait conçu comme suit : « Notant que les prévisions afférentes au groupe thématique I comportent un texte explicatif et exposent les fonctions, les réalisations escomptées, les indicateurs de résultats, les produits et d'autres renseignements concernant la Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger ». Le premier nouveau paragraphe serait rédigé comme suit : « Décide de supprimer toutes les références aux activités et produits concernant la responsabilité de protéger qui figurent dans le cadre stratégique et dans les textes explicatifs concernant le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide »; le second nouveau paragraphe serait libellé comme suit : « Prie le Secrétaire général de publier un rectificatif à son rapport ».

15. **M. Maes** (Luxembourg), parlant au nom de l'Union européenne, demande que l'amendement oral proposé, dont les incidences outrepassent la compétence de la Commission, fasse l'objet d'un vote enregistré.

*Explications de vote avant le vote*

16. **M. Vachon** (Canada), parlant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que ces délégations s'associent à la demande de vote enregistré. Le Document final du Sommet mondial, adopté par l'Assemblée générale en 2005, invite les États à titre individuel et la communauté internationale à assumer la responsabilité qui leur incombe en vertu de la Charte des Nations Unies de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Les délégations canadienne, australienne et néo-zélandaise se prononceront contre l'amendement oral proposé et invitent les autres à les imiter.

17. **M. Jiménez** (Nicaragua) dit que la définition de la notion de responsabilité de protéger doit être fondée sur la reconnaissance manifeste des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Depuis 2012, des crédits ont été demandés pour le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger dans le contexte du Bureau du Conseiller

spécial pour la prévention du génocide, dont la délégation nicaraguayenne appuie pleinement les fonctions, compte tenu de l'opposition de principe du Nicaragua au génocide. La délégation nicaraguayenne appuiera le projet d'amendement oral et invite les autres délégations à l'imiter.

18. **M. Yazdani** (République islamique d'Iran) dit que, depuis l'adoption de la résolution 63/308 par l'Assemblée générale, il n'y a eu ni débat ni accord intergouvernemental officiels entre États Membres concernant la définition de la notion de responsabilité de protéger, son champ d'application et ses incidences et les moyens éventuels d'exercer cette responsabilité. La délégation de la République islamique d'Iran appuiera donc l'amendement oral proposé.

19. **Le Président** rappelle qu'il a été demandé de procéder à un vote enregistré.

20. *Sur la demande du représentant du Luxembourg, il est procédé à un vote enregistré sur l'amendement oral proposé par Cuba.*

*Votent pour :*

Bélarus, Cuba, Égypte, Équateur, Îles Salomon, Iran (République islamique d'), Libye, Nicaragua, Pakistan, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Sierra Leone, Soudan, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe.

*Votent contre :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Uruguay.

*S'abstiennent :*

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Colombie, Congo, Djibouti, Émirats arabes unis, Éthiopie, Fédération de Russie, Guinée, Guyana, Honduras, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Myanmar, Niger, Oman, Ouganda, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen, Zambie.

21. *L'amendement oral proposé par Cuba est rejeté par 76 voix contre 15, avec 55 abstentions.*

22. *Le projet de résolution II est adopté.*

*Projet de résolution III : Budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/C.5/70/L.20)*

23. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution III. La section A concerne l'ouverture de crédits pour l'exercice biennal 2016-2017, la section B les prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2016-2017 et la section C le financement des crédits ouverts pour l'année 2016.

24. *Le projet de résolution III est adopté.*

*Projet de résolution IV : Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2016-2017 (A/C.5/70/L.21)*

25. *Le projet de résolution IV est adopté.*

*Projet de résolution V : Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/C.5/70/L.22)*

26. *Le projet de résolution V est adopté.*

27. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) invite la Cinquième Commission à adopter le projet de rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/C.5/70/L.23).

28. *Le projet de rapport de la Cinquième Commission est adopté.*

**Point 132 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

*Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure (A/C.5/70/L.24)*

*Projet de décision A/C.5/70/L.24 : Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure*

29. *Le projet de décision A/C.5/70/L.24 est adopté.*

**Achèvement des travaux de la Cinquième Commission à la partie principale de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale**

30. **M. Takasu** (Secrétaire général adjoint à la gestion) dit que le consensus au sujet du projet de budget-programme témoigne du fait que les États Membres conviennent qu'ils doivent honorer leurs obligations financières envers l'Organisation des Nations Unies. Le budget ordinaire est demeuré stable durant les quatre exercices biennaux précédents, exception faite des ouvertures de crédits au titre de l'actualisation des coûts et des missions politiques spéciales. Parce que le Secrétaire général s'emploie à économiser, le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 ne fait pas exception à cette règle et est inférieur au niveau de l'esquisse et même aux crédits finaux ouverts au titre l'exercice 2010-2011.

31. Bien que le budget ordinaire soit nettement réduit, le Secrétariat sait gré à la Cinquième Commission de permettre à l'Organisation des Nations Unies d'appuyer les activités de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, en attendant d'examiner un rapport complet en 2016. Le Secrétariat a honoré l'obligation qui lui incombe d'utiliser au mieux les ressources que lui ont confiées les États Membres; toutefois, l'amputation supplémentaire des crédits demandés au titre de l'information et des services communs d'appui au stade final des négociations, nettement supérieure aux économies recensées, constituera un défi opérationnel compte tenu des initiatives nouvelles et en cours visant à transformer l'Organisation et à instituer un Secrétariat réellement mondial. Alors qu'augmentent les demandes tendant à exécuter de nouveaux mandats, les décisions budgétaires de l'Assemblée générale revêtent une importance critique s'agissant de la mesure dans

laquelle le Secrétariat pourra s'adapter à l'évolution de conjoncture.

32. **Le Président** félicite la Cinquième Commission de l'efficacité remarquable dont elle a fait preuve lors de la partie principale de la session, en dépit de sa lourde charge de travail concernant l'examen du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant les régime commun, du barème des quotes-parts et des résultats des activités organisées à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation. Ce sont les efforts inlassables de tous qui ont permis de telles réalisations.

33. **M. Davidson** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la Cinquième Commission a examiné de nombreux points de l'ordre du jour critiques pour le fonctionnement efficient et efficace de l'Organisation des Nations Unies, dont le budget-programme pour l'exercice 2016-2017, les prévisions révisées, les incidences des projets de résolution sur le budget-programme, le barème des quotes-parts, le système commun des Nations Unies, divers projets d'équipement, les tribunaux internationaux ainsi que les rapports du Comité des conférences et du Comité du programme et de la coordination. La Cinquième Commission a approuvé un budget de 5,4 milliards de dollars qui vise à renforcer l'aptitude de l'Organisation à exécuter ses mandats avec plus d'efficacité et d'efficience et a adopté un ensemble de prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun adapté au but recherché, suite à un examen approfondi de la Commission de la fonction publique internationale. Le Groupe des 77 s'est particulièrement attaché à protéger le volet développement de l'Organisation des Nations Unies et sait gré des orientations politiques et des ressources fournies.

34. **M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie), parlant du Groupe des États d'Afrique, salue les réalisations de la Cinquième Commission, concrétisées au niveau des experts, et espère que les consultations futures seront animées par le même esprit de consensus. Le Groupe escompte que le Secrétaire général et les responsables utiliseront les ressources limitées allouées pour exécuter scrupuleusement les mandats dans les délais prescrits.

35. **M. Vrailas** (Observateur de l'Union européenne) félicite les membres de la Cinquième Commission de



leur participation constructive exemplaire, qui a permis d'aboutir en temps voulu à un consensus sur un certain nombre de points critiques, dont le budget-programme et le régime commun, et de convenir d'accords cruciaux qui définiront le fonctionnement de l'Organisation au cours des années à venir. Les membres de l'Union européenne, partisans déterminés de l'Organisation des Nations Unies et d'un multilatéralisme digne de ce nom, apprécient hautement le principe de prise de décisions par consensus qui est au cœur des pratiques de travail de la Commission. La souplesse dont les groupes et les délégations ont fait preuve témoigne de leur aptitude à prendre des décisions collectives dans l'intérêt de l'Organisation et de ses objectifs.

36. Le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 devrait permettre à l'Organisation de mettre en œuvre les mandats complexes énoncés dans les accords multilatéraux cruciaux conclus à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire. De même, l'accord relatif à l'ensemble des prestations offertes au personnel de la catégorie des administrateurs devrait permettre à l'Organisation d'attirer les personnes possédant les plus hautes qualités de compétence et d'intégrité.

37. **M. Minami** (Japon) dit que l'achèvement des travaux de la Cinquième Commission dans les délais prescrits constitue le succès le plus récent d'une série de réalisations en matière de diplomatie multilatérale à l'Organisation des Nations Unies, au nombre desquels on peut citer les textes issus de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de la vingt-et-unième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

38. La délégation japonaise se félicite du consensus dont a fait l'objet la première réforme de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun ainsi que du résultat des négociations sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, en dépit de ses préoccupations quant au mode d'établissement des prévisions révisées relatives à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il conviendrait de

mettre en place un processus plus structuré pour l'examen de ces questions en 2016. M. Minami se félicite de l'issue avantageuse pour tous des travaux de la Commission, qui doit être gérée rationnellement pour garantir le fonctionnement de l'Organisation et l'exécution de ses mandats.

39. **M. Guo Xuejun** (Chine) espère que l'esprit de coopération qui a caractérisé les négociations de la Cinquième Commission sera préservé. Les projets de résolution adoptés par la Commission, qui ne sont pas nécessairement satisfaisants, reflètent le consensus des États Membres sur des mesures visant à renforcer l'activité de l'Organisation et établissent le fondement de la phase suivante des négociations de la Commission.

40. **M<sup>me</sup> Oh Youngju** (République de Corée) dit que, grâce aux efforts collectifs des États Membres, la Commission a évité les longues négociations sur des questions épineuses qui ont caractérisé les consultations des années précédentes. Le dialogue, le partenariat et l'accord sont essentiels à la viabilité de l'Assemblée et à celle de la Cinquième Commission en particulier. Il conviendrait de préserver les méthodes de travail constructives et la tradition du consensus.

41. Les résultats des travaux de la Commission constituent une contribution majeure pour l'Organisation. La Commission a adopté le barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2016-2017, fondement de la viabilité de l'Organisation et a approuvé un niveau budgétaire approprié pour l'exercice biennal en promulguant des réformes visant à faire des économies tout en exécutant les mandats comme il convient et en fournissant des ressources pour la phase initiale de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Commission a également modernisé l'ensemble des prestations offertes au personnel des Nations Unies afin d'en améliorer la transparence et la durabilité.

42. **M<sup>me</sup> Norman Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que l'esprit de collaboration démontré au cours des négociations et le consensus dont ont fait l'objet les questions dont la Commission était saisie témoignent de la volonté des États Membres de permettre à l'Organisation d'exécuter ses mandats vitaux avec efficacité. La Commission devrait continuer à mettre à profit les décisions critiques prises afin de veiller à ce que le budget ordinaire promeuve la discipline budgétaire, que l'ensemble des prestations offertes au

personnel soient plus modernes, simples et d'un meilleur rapport coût-efficacité, que les grandes initiatives de transformation des modes de fonctionnement soient rationalisées et que les grands projets de construction disposent de ressources adéquates et soient gérés rationnellement.

43. **M. Burity** (Angola) salue la détermination extraordinaire dont les délégations ont fait preuve au cours de la partie principale de la session, qui a permis de renforcer la confiance et le respect mutuels et grâce à laquelle la Commission a pu achever ses négociations dans les délais prescrits. Les enseignements à tirer des réalisations de la Commission, en particulier s'agissant de la nécessité de démarginaliser et d'appuyer les experts tout au long du processus de négociation, afin d'obtenir des résultats fructueux, pourraient être utilement mis à profit pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses méthodes de travail.

44. **M. García Landa** (Mexique) dit que les résultats des délibérations de la Commission la mettent en bonne voie de conclure des accords constructifs lors de la reprise de la session.

45. **Le Président** déclare que la Cinquième Commission a achevé ses travaux lors de la partie principale de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 18 h 45.*